

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} FEVRIER 2021

PROJET DE CREATION D'UN COMMERCE

Le Maire accompagné d'Ophélie Dumas et de Christine Jacquot ont reçu les porteurs du projet. L'idée est de créer un commerce « boulangerie, épicerie, bar » dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Le Conseil Municipal est unanimement très favorable à ce projet de commerce de proximité qui apporterait dynamisme et lien social.

Les potentiels acquéreurs de la maison Molière qui devaient présenter le projet au Conseil Municipal ont annulé le rendez-vous pour raisons personnelles, une nouvelle date a été fixée au samedi 6 février 2021 à 11 h en Mairie.

Pour information, 2 offres au prix ont été déposées en Mairie.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture qui doit confirmer sa réponse verbale, la Municipalité est libre du choix dans la mesure où il présente un intérêt collectif.

Le Conseil Municipal décide de différer son choix lors d'une prochaine séance.

A suivre.

VALIDATION D'UN ECHANGE DE TERRAINS

La création d'une zone de tri sélectif aux Liorats nécessite l'échange de terrains présenté sur plan.

Pour information, la parcelle communale revenant au signataire de l'échange est aujourd'hui exploitée par un agriculteur qui a accepté de signer un document d'engagement à ne plus exploiter les 350 m² à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal vote et valide à l'unanimité l'échange de terrains présenté.

POINT SUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU HAMEAU LES BLAIS

Le dossier de demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local a été déposé et déclaré « complet ».

Le dossier de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau a été déposé. Outre des indicateurs de gestion à corriger, on nous informe que la règle du plan Rebond a changé : ce ne sont plus « les 1^{ers} dossiers déposés qui seront servis » mais les dossiers justifiant de la réalisation de l'appel d'offres. Il est impossible pour nous de lancer la consultation sans l'assurance des subventions auxquelles nous pouvons prétendre ! Conscients que ces travaux sont tributaires d'aides de l'Agence de l'Eau, un courrier est en cours de préparation destiné à notre député voire nos sénateurs pour alerter l'exécutif de l'Agence de l'Eau sur cet état de fait très pénalisant pour les communes rurales comme nous.

Le dossier de demandes de subventions auprès du Département a été déposé. Nous attendons la confirmation de la modification du règlement actuel des subventions (avril 2021) qui si elle a lieu, est favorable pour nous.

Par ailleurs, l'inventaire et la cartographie du réseau communal d'assainissement et d'eaux pluviales est quasiment inexistant.

Le Maire présente un devis du cabinet Nicot qui chiffre cette mission à 3.700 € HT.

Le Conseil Municipal valide et accepte ce devis à l'unanimité.

POINT ACTUALISE SUR LE PROJET DU CAFE ASSOCIATIF

Un état des lieux en présence du Maire, de Vincent Arrighino et du bureau d'études a eu lieu récemment.

L'étage est assez délabré.

.../...

Le bureau d'études peut désormais établir un avant-projet chiffré sur la remise en état totale du bâtiment (aménagement des combles pour l'appartement, sanitaires accessibles, création d'un accès par l'extérieur, terrasse sur le préau, etc.) avec l'aménagement de l'étage en tranche conditionnelle. La commission en charge du dossier va poursuivre son travail de réflexion sur le maintien ou pas du logement social, la destination ou la vocation du rez-de-chaussée. Depuis la réunion, le bail existant a été vérifié, il prend fin le 1^{er} décembre 2021 et doit être dénoncé 2 mois avant (fin septembre 2021)

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Principe de la mise en place du dispositif qui annule toutes les délibérations instaurant des primes (chaque agent perçoit une prime annuelle depuis de nombreuses années) :

- verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents communaux
- instaurer un système lisible et transparent
- prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire

Le dispositif consiste également à mensualiser les primes versées jusqu'à présent en juin et en décembre et d'actualiser les montants qui représentaient un 13^{ème} mois en instaurant une prime dite « fixe ».

La commission a déterminé le montant des primes fixes par agent (sur la quotité du temps de travail), l'incidence financière annuelle sur la masse salariale sur l'année s'élève à 2.500 €.

La commission a validé également l'instauration d'une prime annuelle dite « variable » par agent qui sera allouée en fonction de l'implication et de l'investissement (montant à définir selon la quotité du temps de travail). L'enveloppe budgétaire doit être inscrite au budget, le montant sera calculé après validation de la mise en place du régime par le CM (le montant maximum pour les 8 agents ne devrait pas dépasser 7.500 € brut).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui conforte l'avancée sociale avec l'adoption d'une participation au contrat de prévoyance souscrit par les agents au 1^{er} janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Rallye de la Matheysine : les organisateurs demandent si la Commune est intéressée par la mise en place d'un point de contrôle pour l'édition 2021 qui aura lieu le 15 mai sur la place de la Ville de 13 h à 18 h. Angélique Turc et David Picchioni sont chargés de contacter les organisateurs.
- Chemin d'accès aux Neys à partir du chemin de la Combe : un devis a été demandé à l'entreprise Lionet et transmis à la CCM en charge de l'entretien des chemins PDIPR (travaux financés par le Département). Montant du devis : 2.220 € TTC.
Il est prévu de vérifier ce qui est prévu pour les renvois d'eau.
Sont évoqués aussi les travaux à prévoir pour le nettoyage du bassin des Neys.
- Charte pour la création d'une commission extra-municipale : suite à la réunion du 14 décembre, la délibération validant la charte correspondante sera rattachée à la séance de ce jour.
- Architecte-conseiller : la CCM organise et finance les permanences d'un architecte conseiller pour l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2021. Les permanences auront lieu au siège de la CCM le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois sur rendez-vous au 04.76.81.18.24. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le non-renouvellement du contrat au 1^{er} janvier 2021 avec M. Belli-Riz.

La parole aux élus

- Ecole :
 - présentation du nouveau protocole sanitaire obligatoire à l'école,
 - inquiétude pour la classe découverte en péniche qui devrait avoir lieu fin avril,
 - voir si l'alimentation électrique existe pour installer l'ouverture à distance du portail.

- Problème des sources, elles baissent : il est urgent de réparer les fuites. Le lendemain de la réunion, après intervention du Maire, la fuite a été réparée.
- Les Comptes Administratifs 2020 (Commune, Budget Eau et Régie des Transports) seront présentés et votés en mars. Les Budgets 2021 seront présentés et votés en avril (recueillir dès à présent les devis des travaux prévus).
- Un terrain constructible est en vente (voire vendu) aux Liorats. Après vérification, la parcelle n'est pas desservie en eau et assainissement. Les réseaux sont à proximité, les travaux de raccordement seront à charge du propriétaire (après validation du règlement d'assainissement collectif).
- Projet de toilettes sèches : présentation des systèmes existants. Il faut obtenir un devis qui servira aussi au dépôt de demandes de subventions.
- Réfléchir à organiser des moments de rencontres et d'échanges en extérieur avec la population si bien sûr la situation sanitaire s'améliore (inauguration de travaux par exemple).

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30

Prochain Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021